

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 25 septembre 2023

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 - Budget Annexe
Gare du Tacot
N° 2023-09-25/02**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absents excusés : Mme Muriel MARCELLIN, M. Dominique MUZELLE et Mme Céline JANDARD.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Christophe REGNY, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE et Mme Céline JANDARD à M. Jean-Pierre SAPT.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 septembre 2023

Secrétaire de séance : M. Robert MATTONI.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n°2023-04-13/04 du Conseil municipal du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe Gare du Tacot ;

Vu l'avis de la commission finances-personnel du 12 septembre 2023 ;

Considérant que les ajustements nécessaires à apporter à ces prévisions budgétaires, il est proposé une décision modificative n°1 en équilibre avec une section de fonctionnement à 0 € et une section d'investissement à 2 000 € ;

Il s'agit de diminuer la provision inscrite sur le poste « entretien du bâtiment » de 2 000 € pour les transférer en section d'investissement pour payer une facture de branchement d'eau potable.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 2 000 €
- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : + 2 000 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : + 2 000 €

DÉPENSES

- Chapitre 23 « immobilisations en cours » : + 2 000 €
Travaux de branchement en eau potable

Considérant la présentation faite de la décision modificative n°1 2023 du budget annexe Gare du Tacot.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Gare du Tacot au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement telle qu'elle est détaillée ci-après :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Budget Primitif 2023	DM n°1
011 - Charges à caractère général	3 832.00	- 2 000.00
66 - Charges financières	985.00	-
023 - Virement à la section d'investissement	9 270.00	2 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	14 087.00	0.00

RECETTES	Budget Primitif 2023	DM n°1
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2022	3 832.00	-
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	985.00	-
75 - Autres produits de gestion courante	9 270.00	-
Total des recettes de fonctionnement	14 087.00	0.00


Section d'investissement :

DEPENSES	Budget Primitif 2023	DM n°1
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 270.00	-
23 - Immobilisations en cours		2 000.00
001 - Déficit investissement reporté 2022	10 361.14	-
Total des dépenses d'investissement	19 631.14	2 000.00

RECETTES	Budget Primitif 2023	DM n°1
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-
1068 -Excédent capitalisé	- 10 361.14	-
021- Virement de la section de fonctionnement	- 9 270.00	2 000.00
Total des recettes d'investissement	19 631.14	2 000.00

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Robert MATTONI 

Le Maire,
Laurent BELUZE 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20230925-2023-09-25_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/09/2023

Affichage 28/09/2023

Le Maire Laurent BELUZE